

Protocole reprise de l'activité

I. Accès aux installations :

L'accès aux installations sera accordé sous les conditions suivantes :

- Avant l'arrivée, les pratiquants devront veiller à ne présenter aucun des symptômes :

QUELS SONT LES SIGNES ?

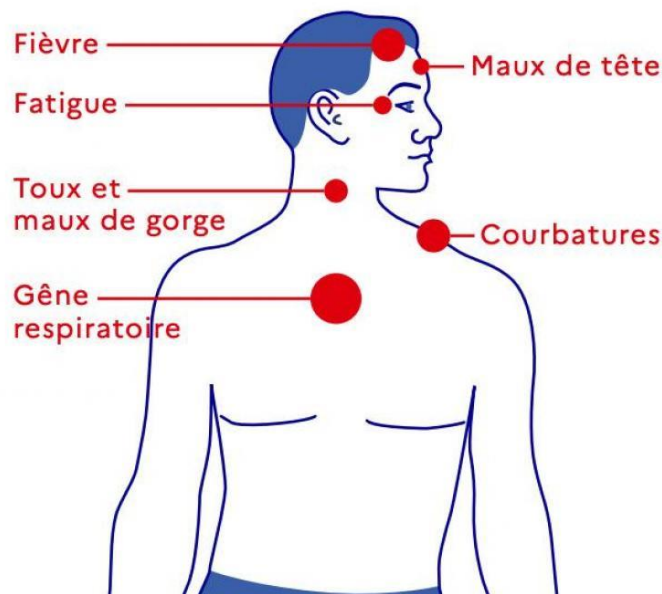


Figure 1 : Symptôme de la COVID-19

- Le pratiquant devra arriver au gymnase après s'être douchés, cheveux lavés, ongles coupés et porter un judogi, les vestiaires étant interdits d'accès
- Le pratiquant et les accompagnants se doivent de respecter le flux de circulation imposé
- Le pratiquant devra apporter une gourde individuelle, un gel hydro alcoolique, des mouchoirs et un sachet afin d'y placer son masque lors de la séance
- Le port du masque est obligatoire pour les pratiquants jusqu'à la montée sur le tatami
- Le port du masque est obligatoire pour les accompagnants



Figure 2: Mise en place du masque

- Lors de l'arrivée au gymnase, une désinfection des mains est obligatoire
- Chaque pratiquant devra se faire recenser dès son arrivée
- Respecter les gestes barrières

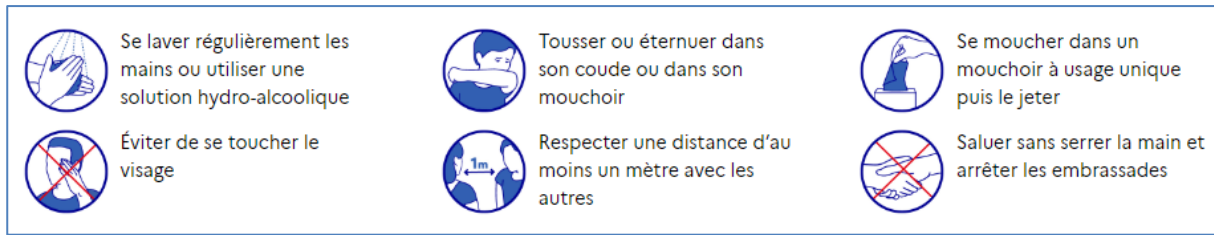


Figure 3 : Gestes barrière

II. Déroulement de la séance

Lors de la séance de Judo / Jujitsu / Taïso :

- Le pratiquant devra systématiquement se désinfecter les mains ET pieds à chaque montée sur le tatami (y compris après un passage aux commodités)
- A la montée sur le tatami, le masque sera mis dans un sachet étanche
- L'encadrement restera masqué en permanence
- La séance s'effectuera avec 1 seul et unique partenaire
- Les gestes barrières doivent être respectés même sur le tatami
- Pas d'échange de matériel ou de vêtements

III. Inscription

Pour les inscriptions les accompagnants et l'encadrement devront :

- Respecter la zone prévue à cet effet
- Respecter le port du masque
- Respecter la distanciation sociale

Tout manquement à ce protocole est passible d'un refus d'accès aux cours de Judo / Jujitsu / Taïso.

A Le .././....

Signature (apposer la mention « lu et approuvé », suivie de la signature).